

INCENDIE - VOL - MALVEILLANCE



***30 ans pour
constituer un patrimoine,
30 minutes pour
qu'il disparaisse ...***

***En matière de sécurité,
quoi de plus sûr
qu'une marque
recommandée
par les assureurs ?***



apsad

Votre sécurité mérite une marque



Qu'est-ce que la marque APSAD ?

La marque APSAD est une marque collective délivrée par le CNPP, organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance.

Elle distingue les professionnels, qui par leur compétence, leurs moyens et leur organisation garantissent la qualité de prestations de service dans les domaines de l'incendie ou de la malveillance.

Plus de 1000 certifications de service d'installation et/ou de maintenance ont été délivrées à des entreprises pour les services qu'elles fournissent dans les domaines suivants :

- systèmes de détection d'intrusion,
- installations d'extincteurs mobiles (conjointement avec la marque NF service),
- systèmes de détection automatique incendie,
- télésurveillance,
- systèmes d'extinction automatique à eau type sprinkleur,
- systèmes d'extinction automatique à gaz,
- récupération, recyclage de gaz d'extinction inhibiteurs,
- installations de robinets d'incendie armés (RIA),
- systèmes de désenfumage naturel,
- installations de fermetures résistant au feu,
- réalisations des missions Abonnement prévention et conseil incendie

D'autres spécialités seront prochainement couvertes par la certification APSAD

Pourquoi cette certification APSAD de service ?

Pour s'assurer des performances d'un système de sécurité, dans le domaine de l'incendie ou de l'intrusion, plusieurs conditions doivent être réunies :

- une conception adaptée aux besoins de l'utilisateur,
- un matériel de qualité,
- un installateur compétent.

La certification de service apporte la garantie, par un tiers indépendant, d'une prestation conforme à ces trois exigences. Les assureurs ont la mission de couvrir et financer les risques et ont aussi un rôle de conseil et de prévention. Pour ces raisons, en concertation avec les pouvoirs publics, les professionnels de la sécurité et les utilisateurs, ils ont développé trois systèmes de certification, A2P, APSAD et A2P Service.

A2P recouvre la certification de produits pour les matériels et composants de sécurité dans le domaine de l'incendie et de la malveillance.

A2P Service recouvre la certification de service pour la pose et l'après-vente d'équipements de protection mécanique contre la malveillance.



Tout système de sécurité (ci-dessus installation sprinkleurs) mis en place par un installateur titulaire de la certification APSAD de service peut être contrôlé, de façon aléatoire, par les auditeurs du CNPP. Cette procédure garantit que toutes les installations sont réalisées avec le même niveau de qualité.

Comment est-elle obtenue ?

La certification APSAD de service est une démarche volontaire de l'entreprise qui se soumet au contrôle du CNPP, en sa qualité d'organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, pour prouver ses compétences et son savoir-faire dans une spécialité donnée.

La certification APSAD de service est délivrée après audits, contrôles de connaissances et vérifications d'installation en clientèle. Des contrôles périodiques sont également effectués en vue du maintien de la certification.

Les décisions d'octroi, de maintien ou de refus de certification sont prises après consultation d'un comité indépendant qui comprend des représentants de la profession de l'assurance, des professionnels de la sécurité et des pouvoirs publics concernés.

Quelles garanties et quels avantages en retirer ?

- APSAD, c'est la garantie d'une qualité de prestation de service reconnue par les professionnels de la sécurité. Ce niveau de qualité est en général maintenu grâce aux procédures d'assurance qualité mises en place par les entreprises certifiées.
- APSAD est un label recommandé par les assureurs. Choisir un installateur APSAD c'est apporter la preuve que toutes leurs préconisations seront respectées.
- Les entreprises titulaires d'une certification APSAD de service sont les seules habilitées à délivrer des documents (N et Q) de conformité destinés aux assureurs.
- Choisir une entreprise APSAD, c'est investir dans une installation durable, fiable et conforme à vos besoins.

Comment trouver une entreprise titulaire de la certification APSAD ?



Toutes les entreprises APSAD
sont facilement identifiables.

La marque de certification apparaît sous deux formes :

- le logo APSAD figure sur les papiers à en-tête, vitrines, véhicules, etc. ;
- un certificat APSAD est affiché au point d'accueil des clients.



Pour en savoir plus

certification@cnpp.com

Pour trouver les listes des titulaires de la marque APSAD

www.cnpp.com



CNPP

Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265

F 27950 SAINT MARCEL

Téléphone 33 (0)2 32 53 64 00

Télécopie 33 (0)2 32 53 64 66

www.cnpp.com

CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques